# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## politique de l'eau

Question écrite n° 110824

### Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les conséquences de la sécheresse. Un nombre de plus en plus important de départements sont aujourd'hui touchés par le phénomène de sécheresse qui sévit actuellement en France. Des réponses de court terme se sont d'ores et déjà mises en place, avec notamment une évaluation des besoins et le développement d'une solidarité entre les agriculteurs. Mais pour le long et le moyen terme, il s'agit de mener une réflexion sur le stockage de l'eau, qui peut être une partie importante de la solution en de telles circonstances. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La situation de sécheresse intense subie par la France au printemps 2011 rappelle l'importance de l'irrigation pour assurer le maintien de la production agricole et garantir l'équilibre économique des exploitations. Elle conduit à s'interroger sur l'intérêt qu'il y aurait à favoriser le développement des ouvrages de stockage d'eau, de façon à remédier à l'insuffisance de la ressource en période estivale. Dans les bassins versants où le déséquilibre entre besoin d'irrigation et ressources est important, la création de retenues doit pouvoir être encouragée, dans le respect de l'environnement. Le plan à cinq ans pour la création de retenues d'eau, dont le déploiement a été annoncé par le Président de la République en Charente en juin dernier, répond à cet objectif. Ce plan permettra de mieux assurer l'équilibre entre les besoins de l'irrigation et les ressources disponibles. Il comportera à la fois un volet institutionnel, en permettant l'intervention comme maître d'ouvrage des chambres d'agriculture dont les compétences seront élargies, et un volet juridique visant à simplifier les procédures d'autorisation et à aménager les délais de recours. Au plan financier, il sera possible de s'appuyer sur les agences de l'eau qui ont prévu de renforcer leurs aides dans les bassins où les déséquilibres sont les plus marqués.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Claude Leroy
**Circonscription :** Pas-de-Calais (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 110824
**Rubrique :** Eau
**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 14 juin 2011, page 6167
**Réponse publiée le :** 13 septembre 2011, page 9760